

# **DEPARTEMENT DU VAR**

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SAINTE BAUME**

### **LES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

#### **RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES**

**2013**

**Présentés par Monsieur Gabriel TAMBON**

**Président de la Communauté de Communes**

**(Application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et des différents décrets relatifs  
aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau  
potable et de l'assainissement)**

## LES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 1 – PREAMBULE :

- Les rapports ci-après sont établis en application de la loi n°95 101 du 2 février 1995 qui précise :

*« Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Il en est de même pour le service public de l'assainissement. Ces dispositions s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service.*

*Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 »*

Les éléments figurant dans les rapports prennent en compte les éléments fournis par les sociétés et par les services de la collectivité qui gèrent les installations. Ces services disposent en effet de toutes les données en particulier financières et techniques sur les installations et leur gestion.

### 1- HISTORIQUE ET DISPOSITIONS GENERALES:

C'est par arrêté Préfectoral du 7 novembre 2005 que les compétences de la Communauté de Communes Sud Saint Baume ont été étendues au service public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) à compter du 1 janvier 2006..

- Début 2012 deux modes de gestion restent en vigueur :

- ✓ Une gestion déléguée par affermage pour la commune de Saint-Cyr-sur-Mer :

La commune de Saint- Cyr ayant confié la gestion de son service à la Société des Eaux de Marseille (SEM) le 19 avril 2004 par avenant N° 1 à sa convention d'affermage les dispositions contractuelles de cet avenant ont été transférées à la Communauté de Communes à compter du 1 janvier 2006. La gestion du SPANC sur la commune de Saint Cyr est donc gérée par la SEM jusqu'au 12 juillet 2012 date de fin du contrat d'affermage.

- ✓ Une gestion directe pour les communes du Castellet, de la Cadière d'Azur, d'Evenos, de Riboux, de Signes et du Beausset : Pour l'assister dans cette gestion directe la Communauté de Communes a conclu des marchés de prestations avec la Compagnie de Eaux et de l'Ozone (CEO).

- **A compter du 18 mai 2012 une gestion déléguée par affermage de l'ensemble des communes a été mise en place.**

Cette gestion a été confiée au groupement solidaire constitué par le groupe Pizzorno et la société Détection Dérivation Réseaux (DDR). Courant 2012 le contrat a été transféré à la seule société DDR.

C'est le 12 juillet 2012 que les usagers de la commune de Saint Cyr ont été pris en charge par la société DDR dans le cadre de cet affermage.

C'est à compter de juillet 2013 le contrat s'applique à la commune de Sanary sur Mer qui intègre la communauté de communes.

## **2. LES PRESTATIONS TECHNIQUES EN 2013**

Les prestations du fermier prévues par le contrat de gestion déléguée sont :

- Inventaire et diagnostic des installations existantes et à leur contrôle périodique (tous les 6 ans): Cette prestation donne lieu à une rémunération annuelle forfaitaire,
- Prestations ponctuelles:
  - Contrôles de conception et d'implantation des nouvelles installations:
  - Contrôles de réalisation;
  - Contrôles de mises hors service :
  - Diagnostics en cas de vente.
 Ces prestations donnent lieu à une rémunération ponctuelle par prestation réalisée.

- **Installations existantes :**

Communes	Bandol	Evenos	La Cadière	Le Bausset	Le Castellet
ANC existants	337	463	1815	1839	872
	Riboux	Sanary	Signes	St Cyr	Totaux
ANC existants	15	1126	608	1056	8131

- **Les prestations réalisées**

Communes	Bandol	Evenos	La Cadière	Le Bausset	Le Castellet
Diagnostics	151	176	841	797	349
contrôle conception	2	9	37	26	15
Contrôles réalisations	1	8	15	12	13
Mises Hors services	3	9	21	12	13
<b>Totaux</b>	<b>157</b>	<b>202</b>	<b>914</b>	<b>847</b>	<b>390</b>

	Riboux	Sanary	Signes	St Cyr	Totaux
Diagnostics	3	33	312	80	2742
Contrôles conception		8	13	24	134
contrôles réalisations		5	9	15	77
Mises Hors services		5	14	16	93
<b>Totaux</b>	<b>3</b>	<b>51</b>	<b>348</b>	<b>135</b>	<b>3044</b>

Les contrôles réalisés sont en majeure partie défavorables :

- Favorables avec réserves : 24 %,
- Favorables : 7 %,
- Conformes : 2 %.

## **2. INFORMATIONS FINANCIERES**

### **2.1 Evolution des tarifs H Taxe appliqués**

Prestation	Bases	01/01/2013	01/01/2014	
Redevance annuelle Saint Cyr	45	45	45,00	
Redevance annuelle autres cnes	61	61	61,00	
Contrôle de conception	70	70	70,00	
Contrôle de réalisation	70	70	70,00	
Contrôle mise hors service	65	65	65,00	
Diagnostic pour vente	70	70	70,00	

La révision des tarifs n'a pas été appliquée.

La TVA passe de 7 % en 2013 à 10 % en 2014

**2.2 Le compte rendu financier :**

Produits d'exploitation	663 635,00 €
Charges	788 932,00
Résultat financier	- 557,00
RCAI	- 125 904,00
Résultat exceptionnel	- 135,00
<b>Déficit</b>	<b>- 126 039,00</b>

Pour une facturation de 447 250 € TTC en 2013 les encaissements se sont élevés à 377.000 € TTC soit un taux de recouvrement de 84%

Le Castellet le 16 juillet 2014.

Le Président.